

## ÉTAPE 1) LE CHOIX DU PRESTATAIRE: *PAR QUI ET COMMENT ?*

Le choix est de la responsabilité du chargé de mission et de sa structure support qui conventionne et rétribue. Il engage le DLA

Une grille de lecture des projets a été créée pour **objectiver et rendre compte de la décision.**

**Dans les pratiques** : certains chargés de mission font choisir le projet de prestation par l'association, d'autres choisissent avec elle.



**Dans tous les cas,**

- 1) faites participer l'association sur **la base de la grille de lecture du projet**. La structure n'est pas une professionnelle du choix et/ou informez la de votre choix en lui présentant la grille de lecture et ouvrez débat avec elle.
- 2) Faites un retour à tous les prestataires sollicités et non retenus en utilisant la grille de sélection : c'est un élément objectif qui explicite votre décision.